REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

SICTOM ZONE DE DOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE

SEANCE du 29 septembre 2026

Nombre de délégués
En exercice : **21**
Présents : **15**
Excusés : **6**

Convocation : **18 septembre 2026**
Date affichage : **30 septembre 2026**

L'An deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux du SICTOM de la Zone de Dole à BREVANS, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents : Messieurs Jean-Pascal FICHERE, Olivier MEUGIN, Antony BOURCET, Luc BATON, Etienne CORDIER, Jean-Luc BACLET, Olivier DAMY, Jean-Pierre GROS, Guy MALFATTI, Yves MATHIEU, Michaël PERES, Eric PERTUS et Mesdames Joëlle MELET, Annie PERNOUX, Patricia SERMIER.

Etaient excusés / absents : Messieurs Gilles CHAFFANGE, Alexandre CROT, Christophe DUGOIS, Thierry GAUTHRAY-GUYENET, Mathieu VADANT et Madame Catherine NONNOTTE.

Secrétaire de Séance : Monsieur Luc BATON.

Délibération n° 29092026-3bs

OBJET : Avenant à la régie d'avances et de recettes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 19052026-9cs relative à la délégation d'attribution du Conseil Syndical au Président du SICTOM de la Zone de Dole, et en particulier l'article 3–14 l'autorisant à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services syndicaux,

Monsieur le Président PROPOSE d'intégrer à la régie d'avances et de recettes l'encaissement des produits et services suivants selon les tarifs en vigueur :

- Pesée ponctuelle
- Apport exceptionnel d'ordures ménagères en sac et/ou d'emballages recyclables en sac
- Bioseau
- Vidage PAV suite à la perte d'un objet

Les recettes pourront être encaissées par chèque à l'ordre du trésor public, par carte bancaire ou en espèces.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical,

✓ **APPROUVE** l'avenant à la régie d'avances et de recettes.

Fait à Brevans,
Le 29 septembre 2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAL de TRAITEMENT des ORDURES MENAGERES ZONE de DOLE

Le Président

Jean-Pascal FICHERE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 039-253900633-20260929-29092026_3BS-DE